



Projet d'Arrêté - Conseil du 07/12/2020

**Objet :** Tourisme.- Subside de fonctionnement.- Asbl FTRSND : 50.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl FTRSND dont l'objet a pour but de stimuler l'émergence d'artistes de musique électronique et de rendre ce choix de vie soutenable personnellement et financièrement en créant un écosystème connectant les artistes et les professionnels de l'industrie musicale, en soutenant le développement artistique et professionnel des artistes et en développant des projets entrepreneuriaux bénéfiques aux artistes émergeant ;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76201/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside de fonctionnement pour un montant total de 50.000,00 EUR à l'attention de l'asbl FTRSND réparti comme suit :

- 40.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020,
- 10.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :